Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026074-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 29/05/2026

L'an 2026 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h38), COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : MM : RENIMEL Pascal à MME PIEL Mickaëlle, SARAZIN Claude à M COWET Vincent
Absent(s) : Mme PLUMIER Julie
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

2. 2026 -074 2026 -074_(7.5)_SUBVENTION_BADMINTON CLUB

Le Maire expose au Conseil municipal que l'association « Badminton Club Pays de Guer – BCPG », a sollicité une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026.
Le dossier présenté met en avant plusieurs actions prévues pour l'année 2026 :
l'organisation de séances hebdomadaires d'entraînement et de pratique libre ; la participation aux compétitions départementales ;
l'organisation de tournois interclubs ; la mise en place d'actions favorisant l'intergénérationnel ;
l'organisation d'une sortie sportive destinée aux jeunes adhérents ; l'acquisition de matériel sportif (volants, raquettes, équipements).
Afin de soutenir ces projets et de favoriser le développement des activités sportives locales à destination des habitants et notamment des jeunes, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.
Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'association ;
Vu l'intérêt communal que représente le développement des activités sportives et associatives sur le territoire ; le Conseil municipal **DECIDE** :
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €uros au Badminton Club Pays de Guer (BCPG) pour l'année 2026 ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ